57ème ANNEE



Correspondant au 4 février 2018

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركب الإلى المرسية

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)
	1 An	1 An
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
WWW. JORADP. DZ
Abonnement et publicité:
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
ALGER-GARE
Tél: 021.54.35..06 à 09
021.65.64.63
Fax: 021.54.35.12

Fax: 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 18-13 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 18-14 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 18-15 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 18-16 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	12
Décret exécutif n° 18-17 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la justice, garde des sceaux	32
Décret exécutif n° 18-18 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2018, au ministre des finances	42
Décret exécutif n° 18-19 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'énergie	65
Décret exécutif n° 18-20 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des moudjahidine	69
Décret exécutif n° 18-21 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	74
Décret exécutif n° 18-22 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'éducation nationale	78
Décret exécutif n° 18-23 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	83
Décret exécutif n° 18-24 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	88
Décret exécutif n° 18-25 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la culture	92
Décret exécutif n° 18-26 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique	96
Décret exécutif n° 18-27 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la jeunesse et des sports	99
Décret exécutif n° 18-28 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.	103
Décret exécutif n° 18-29 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'industrie et des mines	107

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 18-30 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	111
Décret exécutif n° 18-31 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	121
Décret exécutif n° 18-32 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du commerce	127
Décret exécutif n° 18-33 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la communication	132
Décret exécutif n° 18-34 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des travaux publics et des transports	135
Décret exécutif n° 18-35 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des ressources en eau	141
Décret exécutif n° 18-36 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du tourisme et de l'artisanat	145
Décret exécutif n° 18-37 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	149
Décret exécutif n° 18-38 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	153
Décret exécutif n° 18-39 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des relations avec le Parlement	160
Décret exécutif n° 18-40 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables	162

DECRETS

Décret présidentiel n° 18-13 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 28 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards huit cent cinquante-neuf millions six mille dinars (7.859.006.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 7.162.545.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 589.334.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité : 91.127.000 DA.

Section IV:

El-Haras El-Djamhouri : 16.000.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus, est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
 - le ministre, secrétaire général du Gouvernement,
 - le haut commissaire à l'amazighité,
 - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

---*----

Décret présidentiel n° 18-14 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 28 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-cinq milliards deux cent seize millions huit cent cinquante mille dinars (35.216.850.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des affaires étrangères

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	600.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	677.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	077.100.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.570.000
	Total de la 1ère partie	1.410.470.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	500.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	78.000.000
	Total de la 3ème partie	588.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	247.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	28.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	12.350.000
34-92	Administration centrale — Loyers	7.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	<u> </u>	
	Total de la 4ème partie	603.640.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	50.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	140.000.000
	Total de la 6ème partie	190.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	2.995.350.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	2 000 000 000
42-03	Coopération internationale	3.000.000.000
42-04	Action maghrébine	4.930.000.000
12 0 1	Total de la 2ème partie	1.500.000
	Total de la zene parde	7.931.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités	
	de stage — Frais de formation à l'étranger	2.800.000.000
	Total de la 3ème partie	2.800.000.000
		10.731.500.000
	Total de la sous-section I	13.726.850.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	1.000.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	6.900.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations	
	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.700.000.000
	Total de la 1ère partie	14.600.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	40.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.675.000.000
	Total de la 3ème partie	1.715.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	938.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	200.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	123.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.000.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	5.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	350.000.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.600.000.000
	Total de la 4ème partie	4.216.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	365.000.000
	Total de la 5ème partie	365.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	244.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	250.000.000
	Total de la 7ème partie	494.000.000
	Total du titre III	21.390.000.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger à l'étranger	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	21.490.000.000
	Total de la section I	35.216.850.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	35.216.850.000

Décret exécutif n° 18-15 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 28 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards quatre cent cinquante-huit millions six cent vingt deux mille dinars (4.458.622.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, aux services du Premier ministre

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	180.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	340.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	99.000.000
	Total de la 1ère partie	619.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	8.500.000
	Total de la 2ème partie	8.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	132.038.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	16.111.000
	Total de la 3ème partie	152.174.000
	4ème Partie	
24.01	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	216.600.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	6.650.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	5.700.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	51.000.000
34-05	Premier ministre — Habillement	2.565.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.425.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	7.600.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	3.325.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	42.750.000
34-92	Premier ministre — Loyers	156.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	493.632.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-01	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	20.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-10	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	239.000.000
	Total du titre III	1.526.306.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.500.000
	Total de la 3ème partie	2.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	400.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL)	1.300.000.000
	Total de la 4ème partie	1.700.000.000
	Total du titre IV	1.702.500.000
	Total de la sous-section I	3.228.806.000
	Total de la section I	3.228.806.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	555.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.500.000
	Total de la 1ère partie	921.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	780.000
	Total de la 2ème partie	790.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	<u>.</u>
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	221.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	26.088.000
	Total de la 3ème partie	254.371.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.045.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.400.000
34-96	Administration centrale — Loyers	1.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.155.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.000.000
37 01	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.222.816.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
.5 01	Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	Total du titre IV	7.000.000
	Total de la sous-section I	1.229.816.000
	Total de la section II	1.229.816.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	4.458.622.000

Décret exécutif n° 18-16 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent vingt-cinq milliards cinq cent soixante-seize millions quatre cent trente-trois mille dinars (425.576.433.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	570.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	988.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45,000,000
		45.000.000
	Total de la 1ère partie	1.603.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	55.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	441.060.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	57.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	350.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	500.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	5.856.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	960.866.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	38.000.000
	Total de la 5ème partie	38.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	70.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	780.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	72.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	78.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	69.000.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	mémoire
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	377.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	60.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	60.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	52.960.000
36-12	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	105.000.000
	Total de la 6ème partie	1.723.960.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	3.200.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	40.000.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales	53.128.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
37-11	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de l'observatoire national de services publics	18.000.000
	Total de la 7ème partie	61.399.150.000
	Total du titre III	66.221.036.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	25.000.000
	Total de la 3ème partie	115.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	480.000.000
	Total de la 4ème partie	480.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres	mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	11.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.	Mémoire
	Total de la 6ème partie	11.000.000.000
	Total du titre IV	11.595.000.000
	Total de la sous-section I	77.816.036.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	11.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	12.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.000.000.000
	Total de la 1ère partie	26.500.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	2.000.000
	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	450.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.012.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	640.000.000
	Total de la 3ème partie	7.103.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	250.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	150.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	13.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	45.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	384.000
	Total de la 4ème partie	485.184.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	3.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	10.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	9.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	150.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	200.000.000
	Total de la 7ème partie	372.000.000
	Total du titre III	35.083.684.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12		
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section II	35.143.684.000
	Total de la sous section II	33.143.064.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	1.225.000
	Total de la 1ère partie	3.926.000
	2ème Partie	
22.42	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	32.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	983.000
	Total de la 3ème partie	1.015.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	160,000
	Total de la 4ème partie	160.000
	Total du titre III	160.000
		5.106.000
	Total de la sous-section III	5.106.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	22.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations diverses	30.000.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel —	30.000.000
31-03	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	4.000.000
	Total de la 1ère partie	56.000.000
	3ème Partie	
33-61	Personnel — Charges sociales	
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère familial	100.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	13.000.000
33-04	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales.	500.000
	Total de la 3ème partie	13.600.000
	4ème Partie	
24.61	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	500.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	600.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	500.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	500.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	20.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	150.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème Partie	2.280.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème Partie	1.000.000
	7ème Partie	1.555.550
	Dépenses diverses	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	2.500.000

Total de la 3ème partie	375.000 375.000 375.000 255.000
INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle	375.000 375.000 255.000
3ème Partie	375.000 375.000 255.000
Action éducative et culturelle Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	375.000 375.000 255.000
Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	375.000 375.000 255.000
des personnels	375.000 375.000 255.000
Total du titre IV	375.000 255.000
Total de la sous-section V	255.000
Total de la section I	
SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	081.000
SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
31-01 Sûreté nationale — Traitements d'activités	
31-02 Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	
31-03 Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	000.000
31-03 Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	000.000
	000 000
Total de la 1ère partie	
2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	500.000
	000.000
	500.000
3ème Partie	
Personnel — Charges sociales	
33-01 Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	000.000
33-02 Sûreté nationale — Prestations facultatives	
33-03 Sûreté nationale — Sécurité sociale	500.000
33-04 Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	500.000
Total de la 3ème partie	500.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	825.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	480.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	720.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	2.200.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	3.700.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	6.200.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	475.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	323.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	280.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.400.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	90.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.693.010.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	
33-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	900.000.000
	Total de la 5ème partie	900.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale d'Oran	323.000.000
	Total de la 6ème partie	323.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	15 000 000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	15.000.000
2. 32	Total de la 7ème partie	47.500.000
	Total du titre III	62.500.000 247.446.510.000
		247.440.310.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.300.000.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000.000
	Total du titre IV	1.300.000.000
	Total de la sous-section I	248.746.510.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.480.000.000
	Total de la 1ère partie	1.480.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
	Materiel et l'onctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	1.600.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	380.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	266.000.000
34-14 34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	39.900.000 600.000.000
34-10	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	300.000.000
3131		
	Total de la 4ème partie	3.185.900.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	800.000.000
	Total de la 5ème partie	800.000.000
	Total du titre III	5.465.900.000
	Total de la sous-section II	5.465.900.000
	Total de la section II	254.212.410.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	13.200.000.000
31-01	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	22.800.000.000
	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	22.000.000.000
31-03		
31-03	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.600.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	58.000.000
	Total de la 2ème partie	60.600.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	420.000.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	9.014.500.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	24.000.000
	Total de la 3ème partie	9.458.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	57.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	15.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	23.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	219.750.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.300.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	1.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	130.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	2.250.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.748.010.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	47.308.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	47.358.410.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1 250 000 000
		1.250.000.000
	Total de la 1ère partie	1.230.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	800.000.000
	Total de la 3ème partie	800.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	100.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	66.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	280.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.350.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	340.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	5.000.000
	Total de la 4ème partie	2.147.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	123.500.000
	Total de la 5ème partie	123.500.000
	Total du titre III	4.320.500.000
	Total de la sous-section II	4.320.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	127.000.000
	Total de la 1ère partie	127.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	45.453.000
	Total de la 3ème partie	45.453.000
		43.433.000
	4ème Partie	
24.21	Matériel et fonctionnement des services	10,000,000
34-21 34-22	Unité nationale — Remboursement de frais	19.000.000 3.800.000
34-22 34-23	Unité nationale — Fournitures	4.750.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	10.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	91.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	27.550.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	12.500.000
	Total de la 4ème partie	168.600.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	356.053.000
	Total de la sous-section III	356.053.000
	Total de la section III	52.034.963.000
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	18.000.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	15.000.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	8.250.000
	Total de la 3ème partie	10.190.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	48.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	86.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	76.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	9.000.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	152.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	370.000
54 70	Total de la 4ème partie	9.732.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	89.922.000
	Total de la sous-section I	89.922.000
	Total de la section IV	89.922.000
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Aménagement du territoire — Traitements d'activités	75.000.000
31-02	Aménagement du territoire — Indemnités et allocations diverses	105.000.000
31-03	Aménagement du territoire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.000.000
	Total de la 1ère partie	198.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Aménagement du territoire — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Aménagement du territoire — Pensions de service et pour dommages	10.000
	corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.510.000
	I cour do la zonio partico	1.310.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Aménagement du territoire — Prestations à caractère familial	700.000
33-02	Aménagement du territoire — Prestations facultatives	414.000
33-03	Aménagement du territoire — Sécurité sociale	45.000.000
33-04	Aménagement du territoire — Contribution aux œuvres sociales	4.500.000
	Total de la 3ème partie	50.614.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Aménagement du territoire — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Aménagement du territoire — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Aménagement du territoire —Fournitures	3.000.000
34-04	Aménagement du territoire — Charges annexes	7.000.000
34-05	Aménagement du territoire — Habillement	200.000
34-90	Aménagement du territoire — Parc automobile	1.400.000
	Total de la 4ème partie	24.600.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Aménagement du territoire — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Aménagement du territoire — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	279.724.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Aménagement du territoire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-07	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des territoires (ANAAT)	12.000.000
	Total de la 4ème partie	12.000.000
	Total du titre IV	14.000.000
		202 724 000
	Total de la sous-section I	293.724.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	150.000.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	105 000 000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	185.000.000 10.500.000
	Total de la 1ère partie	345.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.510.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	84.125.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	8.550.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.140.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	2.850.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	1.000.000.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	264.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	19.000.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	11.000.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	2.500.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	5.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	1.045.314.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	50.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	50.000
	Total de la 7ème partie	100.000
	Total du titre III	1.492.163.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.364.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	1.304.000.000
51 1 2	diverses	1.540.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	00 000 000
	sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	2.994.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
	travail	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et	
	pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.700.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère	
	familial	50.000.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	5.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	726.625.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	
	sociales	81.000.000
	Total de la 3ème partie	857.630.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11		10.000.000
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	19.000.000 2.850.000
34-12 34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Materier et mobilier Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	2.850.000 16.150.000
34-13 34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fourintures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges aimexes	1.900.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	1.700.000
51 10	d'exploitation	23.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des	
24.01	télécommunications	17.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	12.000.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.400.000
34-98	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	
	Total de la terre partie	105.310.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	3.964.640.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section II	3.969.640.000
	Total de la section VI	5.465.803.000
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	51.000.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	66.000.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	Sociale	4.900.000
	Total de la 1ère partie	121.900.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	596,000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	586.000 29.253.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	33.839.000
	Matériel et fonctionnement des services	
	Direction générale de la garde communale — Fournitures	
34-03	Direction générale de la garde communale — l'ournitules	250.000
34-04		200.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	50.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	50.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	560.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	50.000
	Total de la 5ème partie	50.000
	Total du titre III	156.359.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	300.000
	Total de la 3ème partie	300.000
	Total du titre IV	300.000
	Total de la sous-section I	156.659.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	105.000.000
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	87.500.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		20.000.000
	Total de la 1ère partie	212.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	48.175.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	5.981.000
	Total de la 3ème partie	58.356.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	4.400.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	700.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	1.500.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	3,500,000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	400.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	435.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	11.135.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	200.000
	Total de la 5ème partie	200.000
	Total du titre III	282.391.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	282.871.000
	Total de la section VII	439.530.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	425.576.433.000

Décret exécutif n° 18-17 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-quatorze milliards cinq cent quarante-trois millions soixante-neuf mille dinars (74.543.069.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la justice, garde des sceaux

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	14.562.733.000 9.068.386.000 706.000.000 24.337.119.000
32-01 32-02	Personnel — Pensions et allocations Administration centrale — Rentes d'accidents du travail Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels Total de la 2ème partie	500.000 47.000.000 47.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	139.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.907.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	624.500.000
	Total de la 3ème partie	6.670.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	57.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	400.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	576.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	592.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG)	400.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	100.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie	90.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre de recherche juridique et judiciaire	42.000.000
	Total de la 6ème partie	1.224.000.000

37-10 Adn ju: 37-12 Adn (U ju: 37-19 Frair hu 37-21 Adn 43-01 Adn Fr	7ème Partie Dépenses diverses dinistration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires dinistration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la stice dinistration centrale — Dépenses liées à la mise en œuvre de la convention nion européenne - Algérie) relative au programme d'appui au secteur de la stice de de fonctionnement de la commission nationale du droit international manitaire. Total de la 7ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle dinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation Total de la 3ème partie	4.000.000 10.000.000 16.000.000 6.000.000 1.000.000 37.000.000 32.915.029.000 70.000.000 70.000.000 32.985.029.000
37-10 Adm just 37-12 Adm (U just 37-19 Frain hu 37-21 Adm Fr	sinistration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires sinistration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la stice	10.000.000 16.000.000 6.000.000 1.000.000 37.000.000 32.915.029.000 70.000.000 70.000.000
37-10 Adm just 37-12 Adm (U just 37-19 Frain hu 37-21 Adm Fr	sinistration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la stice	10.000.000 16.000.000 6.000.000 1.000.000 37.000.000 32.915.029.000 70.000.000 70.000.000
37-12 Adn (U ju: 37-19 Frais hu 37-21 Adn Fr	stice	70.000.000 70.000.000 70.000.000
37-12 (U ju: 37-19 Frai: hu 37-21 Adm Fr	nion européenne - Algérie) relative au programme d'appui au secteur de la stice	70.000.000 70.000.000 70.000.000
37-21 Adm 43-01 Adm Fr	manitaire tinistration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits Total de la 7ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle tinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation Total de la 3ème partie Total du titre IV	1.000.000 37.000.000 32.915.029.000 70.000.000 70.000.000 70.000.000
43-01 Adn Fr	Total de la 7ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle sinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation Total de la 3ème partie Total du titre IV	70.000.000 70.000.000 70.000.000 70.000.00
Fr	Total du titre III	70.000.000 70.000.000 70.000.000
Fr	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle inistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation	70.000.000 70.000.000 70.000.000
Fr	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle iinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation	70.000.000 70.000.000 70.000.000
Fr	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle iinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation	70.000.000
Fr	3ème Partie Action éducative et culturelle iinistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation	70.000.000
Fr	Action éducative et culturelle inistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — ais de formation	70.000.000
Fr	Total du titre IV.	70.000.000
Fr	Total de la 3ème partie	70.000.000
34-11 Serv	Total du titre IV	70.000.000
34-11 Serv		
34-11 Serv	Total de la sous section I	32 985 029 000
34-11 Serv	Total de la sous-section I	32.703.027.000
34-11 Serv	SOUS-SECTION II	
34-11 Serv	SERVICES JUDICIAIRES	
34-11 Serv	TITRE III	
34-11 Serv	MOYENS DES SERVICES	
34-11 Serv	4ème Partie	
34-11 Serv	Matériel et fonctionnement des services	
1	ices judiciaires — Remboursement de frais	3.750.000.000
34-12 Serv	ices judiciaires — Matériel et mobilier	48.000.000
	ices judiciaires — Fournitures	300.000.000
	ices judiciaires — Charges annexes	405.000.000
	ices judiciaires — Habillement	10.000.000
	ices judiciaires — Parc automobile	50.000.000
	•	2.400.000
34-98 Serv	ices judiciaires — Loyers	2.400.000
pa	ices judiciaires — Loyers	100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	600.000.000
	Total de la 5ème partie	600.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	460.000.000
	Total de la 7ème partie	460.000.000
	Total du titre III	5.625.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section II	5.655.500.000
	SOUS-SECTION III	
	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
34-41	Matériel et fonctionnement des services Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	70.000.000
34-42	Tribunaux administratifs — Remboursement de Irais Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	18.000.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures	30.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes	35.000.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	4.000.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	630.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
		10.000
	Total de la 4ème partie	159.140.000

Not DEC		CDEDITE OLUTEDES
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	Total du titre III	229.140.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2 000 000
		3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	232.140.000
	SOUS-SECTION IV	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	18.500.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations diverses	47.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel —	17.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisation de sécurité sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	73.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
		10.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère familial	480.000
33-52	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-53	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	16.000.000
33-54	Office central de répression de la corruption — Contribution aux oeuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	17.990.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	3.000.000
34-53	Office central de répression de la corruption — Fournitures	2.000.000
34-54	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	2.500.000
34-55	Office central de répression de la corruption — Habillement	120.000
34-56	Office central de répression de la corruption — Alimentation	800.000
34-57	Office central de répression de la corruption — Matériel et couchage de cuisine	200.000
34-81	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.300.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Loyers	350.000
34-94	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	14.280.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	109.280.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section IV	110.080.000
	Total de la section I	38.982.749.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	7.606.320.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	14.626.110.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	22.260.930.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	88.000.000
	Total de la 2ème partie	88.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	301.600.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	5.040.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux oeuvres sociales	515.500.000
	Total de la 3ème partie	5.857.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.650.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	760.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	7.600.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	12.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.000.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	76.110.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	190.000.000
	Total de la 6ème partie	190.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	2.500.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	800.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	7.000.000
	Total de la 7ème partie	10.300.000
	Total du titre III	28.489.540.000

NººS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	20.000.000
	Total de la 3ème partie	38.000.000
	Total du titre IV	38.000.000
	Total de la sous-section I	28.527.540.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents de travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
		200.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	150.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	150.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	108.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	600.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	500.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.861.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	300.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	595.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	80.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	500.000
	·	6.498.500.000
	Total de la 4ème partie	6.498.500

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	450.000.000
	Total de la 5ème partie	450.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	30.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	3.000.000
	Total de la 7ème partie	34.000.000
	Total du titre III	6.982.780.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	7.032.780.000
	Total de la section II	35.560.320.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	74.543.069.000

Décret exécutif n° 18-18 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2018, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-six milliards huit cent vingt-trois millions neuf cent vingt-deux mille dinars (86.823.922.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	639.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.033.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	134.000.000
	Total de la 1ère partie	1.806.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	225.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.400.000
	Total de la 2ème partie	2.625.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	416.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	43.250.000
	Total de la 3ème partie	468.190.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66.000,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	85.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	176.920.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	191.000.000
	Total de la 5ème partie	191.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	190.000.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	3.350.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	46.200.000
36-07	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	620.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	16.000.000
	Total de la 6ème partie	4.222.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.200.000
37-03	Administration centrale — Etudes	8.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	3.000.000
	Total de la 7ème partie	13.200.000
	Total du titre III	6.880.135.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.600.000
	Total de la 2ème partie	1.600.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	56.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	10.000
	Total de la 3ème partie	56.010.000
	Total du titre IV	57.610.000
	Total de la sous-section I	6.937.745.000
	Total de la section I	6.937.745.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	163.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	192.000.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	370.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents de travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	88.750.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	11.100.000
	Total de la 3ème partie	102.370.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	5.600.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	2.900.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	29.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	145.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	1.800.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	800.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	185.502.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.01		
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	37.000.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	400.000
	Total de la 7ème partie	38.400.000
	Total du titre III	701.793.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section I	726.793.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	4.520.000.000
31-11	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	5.450.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations —	
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.250.000.000
	Total de la 1ère partie	11.220.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.200.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	154.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.500.000.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	330.000.000
	Total de la 3ème partie	2.984.260.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	41.000.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	90.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	340.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	17.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	534.650.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	14.803.110.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	14.943.110.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7 000 000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	300.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	728.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	24.000
	Total de la 4ème partie	1.052.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	643.000
	Total de la 5ème partie	643.000
	Total du titre III	8.695.000
	Total de la sous-section III	8.695.000
	Total de la section II	15.678.598.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.418.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.460.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	264.000.000
	Total de la 1ère partie	14.142.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	179.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.380.000.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	365.000.000
	Total de la 3ème partie	3.924.400.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	19.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	11.000.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	17.000.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	300.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.800.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	5.400.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	1.500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	67.010.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	400.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	3.400.000
	Total de la 7ème partie	3.800.000
	Total du titre III	18.168.275.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section I	18.203.275.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	18.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	34.500.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	355.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	250.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	40.000
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4eme parde	833.710.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	72.000.000
	Total de la 5ème partie	72.000.000
	Total du titre III	905.710.000
	Total de la sous-section II	905.710.000
	Total de la section III	19.108.985.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	450.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	543.000.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	51.000.000
	Total de la 1ère partie	1.044.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	240.000.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
	Total de la 3ème partie	276.040.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	31.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	6.300.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	26.000.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	900.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	8.500.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	263.710.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	1.900.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité	7.000.000
	Total de la 7ème partie	8.900.000
	Total du titre III	1.600.715.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	Total du titre IV	40.000.000
	Total de la sous-section I	1.640.715.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	6,900,000,000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	7.965.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.550.000.000
	Total de la 1ère partie	16.415.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	242.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.748.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	392.700.000
	Total de la 3ème partie	4.382.710.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	75.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	41.600.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	67.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	177.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.900.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	34.000.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	33.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	433.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	127.000.000
	Total de la 5ème partie	127.000.000
	Total du titre III	21.358.320.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
40.41	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	155.000.000
	Total de la 3ème partie	155.000.000
	Total du titre IV	155.000.000
	Total de la sous-section II	21.513.320.000

TABLEAU ANNEAE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	279.000.000
	Total de la 1ère partie	279.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	5.000.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	70.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	493.000
	Total de la 4ème partie	75.493.000
	5ème Partie	
35-21	Travaux d'entretien Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs	
33-21	installations techniques	31.000.000
	Total de la 5ème partie	31.000.000
	Total du titre III	385.493.000
	Total de la sous-section III	385.493.000
	Total de la section IV	23.539.528.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	80.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	95.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	20.500.000
	Total de la 1ère partie	195.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	1.400.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	43.750.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	4.800.000
	Total de la 3ème partie	49.970.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	3.600.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	2.800.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	3.800.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.800.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	423.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	2.500.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.933.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	2.900.000
	Total de la 5ème partie	2.900.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	267.313.000
	TITRE IV	20,1010.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	268.313.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	3.185.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	
31 12	diverses	3.745.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.000.000.000
	Total de la 1ère partie	7.930.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Caminas déconcentaés du demaine notional Dentes descridents du traveil	100.000
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour	100.000
32-12	dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère	
55 11	familial	120.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	1.732.500.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres	
	sociales	215.000.000
	Total de la 3ème partie	2.067.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	52.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	104.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	126.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	129.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	34.000.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
		452.510.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	Total du titre III	10.479.430.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	10.549.430.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	50.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	860.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	13.205.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	215.000
	Total de la 4ème partie	14.280.000
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.975.000
	Total de la 5ème partie	9.975.000
	-	74.255.000
	Total du titre III	74.255.000
	Total du titre III Total de la sous-section III	74.255.000

TABLETO MANDAL (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	317.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	451.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.500.000
	Total de la 1ère partie	786.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	2.950.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	192.000.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.700.000
	Total de la 3ème partie	212.689.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	2.700.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	4.200.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	8.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	3.600.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	270.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	4.400.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	23.180.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	600.000
	Total de la 5ème partie	600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.300.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de	1.300.000
27.05	finances	4.700.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	40.000.000
	Total de la 7ème partie	46.000.000
	Total du titre III	1.069.419.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	19.000.000
	Total de la 3ème partie	19.000.000
	Total du titre IV	19.000.000
	Total de la sous-section I	1.088.419.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.126.000.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.727.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	118.000.000
	Total de la 1ère partie	4.971.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	60.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages	10.000
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	70.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	33.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.213.000.000
33-14	Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales	117.000.000
	Total de la 3ème partie	1.363.070.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	24.500.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures	24.500.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes	20.000.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile	7.500.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers	2.900.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	95.694.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles	10.000.000
-2 11	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	6.439.834.000

Nos DES		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	39.500.000
	Total de la 3ème partie	39.500.000
	Total du titre IV	39.500.000
	Total de la sous-section II	6.479.334.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	699.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	815.000.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel	813.000.000
31 23	contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	147.000.000
	Total de la 1ère partie	1.661.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	5.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	505.000

DES ITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations ctère familial	19.500.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations atives	48.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité	378.000.000
-24 Directio	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — bution aux œuvres sociales	40.878.000
	Total de la 3ème partie	438.426.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — oursement de frais	12.000.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et ier	12.000.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — itures	22.000.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges	34.000.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — ement	1.200.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc obile	12.400.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas —	500.000
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais aires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	94.170.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
	ns de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien meubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	2.203.101.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.500.000
	Total de la 3ème partie	8.500.000
	Total du titre IV	8.500.000
	Total de la sous-section III	2.211.601.000
	Total de la section VI	9.779.354.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	272.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	348.000.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.500.000
	Total de la 1ère partie	655.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	155.750.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	173.380.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	34.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.400.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	4.500.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	5.800.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	200.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	3.000.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	10.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.000
	Total de la 4ème partie	48.919.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	465.000
	Total de la 5ème partie	465.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	2.860.000
	Total de la 7ème partie	2.860.000
	Total du titre III	881.134.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.580.000
	Total de la 3ème partie	6.580.000
	Total du titre IV	6.580.000
	Total de la sous-section I	887.714.000
	Total de la section VII	887.714.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	86.823.922.000

Décret exécutif n° 18-19 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'énergie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante milliards huit cent six millions cinq cent soixante-neuf mille dinars (50.806.569.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'énergie

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	165.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	159.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.345.000
	Total de la 1ère partie	347.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	21.000.000
	Total de la 2ème partie	21.075.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	81.089.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.850.000
	Total de la 3ème partie	90.699.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20,900,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.100.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	435.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	29.323.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	79.613.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	545.587.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	21.500.000
	Total de la 2ème partie	21.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	195.000.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	3.000.000.000
	Total de la 4ème partie	3.195.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux	745.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	44.000.000.000
	Total de la 6ème partie	44.745.000.000
	Total du titre IV	47.966.500.000
	Total de la sous-section I	48.512.087.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	200.000.000
	Total de la 1ère partie	1.700.000.000

22me Partie Personnel - Pensions et allocations 270,000 32-12 Services déconcentrés de l'Etat - Rentes d'accidents du travail	NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
32-12 Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels			
1,000,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,000 1,270,00	32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
Total de la 2ème partie	32-12		1,000,000
33-11 Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial		-	
Personnel — Charges sociales 27,000,000 33-11 Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial		Total de la zenie partie	1.270.000
33-11 Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial			
33-12 Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-13 Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	27.000.000
33-14 Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales 37,042,000 439,692,000 439,692,000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 30,400,000 34-11 Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais 30,400,000 34-12 Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures 19,000,000 34-13 Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes 57,950,000 34-14 Services déconcentrés de l'Etat — Habillement 2,000,000 34-15 Services déconcentrés de l'Etat — Habillement 2,000,000 34-91 Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile 14,250,000 34-93 Services déconcentrés de l'Etat — Loyers 2,000,000 34-98 Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 70,000 Total de la 4ème partie 25,000,000 Total de la 5ème partie 25,000,000 Total de la 5ème partie 25,000,000 Total de la sous-section II 2,294,482,000 2,294,482,000 Total de la section I 50,806,569,000	33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
Total de la 3ème partie	33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	375.250.000
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	37.042.000
Matériel et fonctionnement des services 30.400,000 34-12 Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	439.692.000
Matériel et fonctionnement des services 30.400,000 34-12 Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais			
34-11 Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais			
Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	34_11		30 400 000
34-13 Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures			
34-14 Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes			
Services déconcentrés de l'Etat — Habillement			
Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	34-14	_	57.950.000
Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.250.000
Indemnités dues par l'Etat	34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
Total de la 4ème partie	34-98		
Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles			
Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	128.520.000
Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Total du titre III	35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	25.000.000
Total de la sous-section II			25.000.000
Total de la section I			2.294.482.000
Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie			
		Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie	50.806.569.000

Décret exécutif n° 18-20 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt-cinq milliards cent soixante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille dinars (225.169.592.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des moudjahidine

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	306.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	100.000
1	Total de la 2ème partie	280.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.313.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.359.000
	Total de la 3ème partie	2.324.529.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.650.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.550.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	28.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	9.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	57.700.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants droit	170.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	100.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	638.000.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	392.000.000
	Total de la 6ème partie	1.300.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	1.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	30.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	800.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 65 ème anniversaire de la guerre de libération nationale	100.000.000
	Total de la 7ème partie	134.800.000
	Total du titre III	4.128.309.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	7.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	121.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	4ème Partie	10
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	80.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	.6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	105 101 500 000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	195.401.500.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	855.000.000 340.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	23.000.000.000
	Total de la 6ème partie	219.606.900.000
	Total du titre IV	219.820.900.000
	Total de la sous-section I	223.949.209.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	408.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	396.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	924.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.354.000
	Total de la 2ème partie	1.554.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	200.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
	Total de la 3ème partie	239.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	15.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	529.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.850.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
	Total de la 4ème partie	36.729.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	6.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	1.800.000
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III	1.218.383.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	1.220.383.000
	Total de la section I	225.169.592.000
		225.169.592.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	223.107.372.000

74

Décret exécutif nº 18-21 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards deux cent quarante-quatre millions trois cent quatorze mille dinars (25.244.314.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	125.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	133.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.800.000
	Total de la 1ère partie	280.800.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	216.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.050.000
	Total de la 2ème partie	3.266.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	64.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.564.000
	Total de la 3ème partie	74.944.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	950.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.425.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.260.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	29.490.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	775.598.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	56.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	
	Total de la 6ème partie	323.500.000
		1.133.096.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
2= 04	•	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	4.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaa El-Kabir d'Alger	5.000.000
37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran	5.000.000
	Total de la 7ème partie	32.000.000
	Total du titre III	1.579.598.000
	l	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	206.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	400.000.000
	Total de la 2ème partie	606.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	120.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	40.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	12.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	9.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	12.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	18.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	52.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	15.000.000
	Total de la 3ème partie	278.000.000
	Total du titre IV	884.000.000
	Total de la sous-section I	2.463.598.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.180.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.660.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	480.000.000
	Total de la 1ère partie	17.320.000.000

CREDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	Nos DES CHAPITRES
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
20.000	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32-11
65.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	32-12
65.020.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
600.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33-11
500.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	33-12
4.210.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	33-13
495.496.000	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	33-14
5.305.996.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
22.800.000	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	34-11
1.900.000	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	34-12
8.550.000	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	34-13
30.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34-14
1.250.000	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	34-15
7.600.000	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	34-91
1.300.000	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	34-93
300.000	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-98
73.700.000	Total de la 4ème partie	
75.760.666	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
16.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	35-11
16.000.000	Total de la 5ème partie	
22.780.716.000	Total du titre III	
22.780.716.000	Total de la sous-section II	
25.244.314.000	Total de la section I	
25.244.314.000	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	

Décret exécutif n° 18-22 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent neuf milliards cinq cent cinquante-huit millions cinq cent quarante mille dinars (709.558.540.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, à la ministre de l'éducation nationale

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	200.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.500.000
	Total de la 1ère partie	425.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	350,000
	Total de la 2ème partie	350,000
	3ème Partie	223,000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.000.000
	Total de la 3ème partie	114.120.000
	•	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	410.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	700.000
	Total de la 4ème partie	39.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	480.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	13.694.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	8.000.000.000
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	750.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	93.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental des 1er et 2ème cycles avec internat	
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	140.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	300.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	642.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	159.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	2.600.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)	110.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET)	47.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication	30.000.000
	en éducation	225.000.000
	Total de la 6ème partie	27.270.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.500.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	1.000.000
37-07	Subvention de fonctionnement du conseil national des programmes	33.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	2.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	2.000.000
	Total de la 7ème partie	43.000.000
	Total du titre III	27.897.980.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	7.000.000
	Total de la 2ème partie	7.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	98.000.000
43-03	Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya — Frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	900.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	400.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.850.000.000
43-60	Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	49.000.000
	Total de la 3ème partie	4.297.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	84.000.000
	Total de la 4ème partie	84.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-22	Administration centrale — Achat de petit matériel médical et de produits pharmaceutiques pour les écoles primaires	51.000.000
47-23	Administration centrale — Frais de compagne de communication sociale pour la prévention sanitaire en milieu scolaire	25.000.000
	Total de la 7ème partie	76.000.000
	Total du titre IV	19.964.000.000
	Total de la sous-section I	47.861.980.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.850.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	6.200.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	472.000.000
	Total de la 1ère partie	11.522.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	552.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	150.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.862.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	320.000.000
33-14	Total de la 3ème partie	3.332.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	160.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	40.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	40.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	95.000.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.960.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	17.000.000
34-15 34-91	Camina 44-an anti-4- 4- 1174-4 Lancie	1.900.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.700.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	55.000.000
	Total de la 5ème partie	55.000.000
	Total du titre III	15.822.060.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action éducative exeptionnelle au profit des établissements scolaires	170.000.000
	Total de la 2ème partie	170.000.000
	Total du titre IV	170.000.000
	Total de la sous-section II	15.992.060.000
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	156.000.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	199.500.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	54.500.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	69.500.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.500.000.000
	Total de la 1ère partie	506.000.000.000
	·	300.000.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement	
	fondamental — Prestations à caractère familial	3.535.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	88.875.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	11.460.500.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.100.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	31.000.000.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	3.734.000.000
	Total de la 3ème partie	139.704.500.000
	Total du titre III	645.704.500.000
	Total de la sous-section III	645.704.500.000
	Total de la section I	709.558.540.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'éducation nationale	709.558.540.000

Décret exécutif n° 18-23 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent treize milliards trois cent trente-six millions huit cent soixante-dix-huit mille dinars (313.336.878.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	224.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	257.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	26.000.000
	Total de la 1ère partie	507.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	980.000
	Total de la 2ème partie	980.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	126.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.228.000
	Total de la 3ème partie	142.978.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	55.350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	560.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.035.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	12.000
	Total de la 4ème partie	108.307.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.324.300.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	101.177.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé	80.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	85.000.000
36-05	Subventions aux universités	183.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	6.894.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieurs	15.000.000.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	35.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires	44.000.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	41.000.000
	Total de la 6ème partie	307.680.300.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000,000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	15.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	3.000.000
	Total de la 7ème partie	24.000.000
	Total du titre III	308.476.565.000
		308.470.303.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02		
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	400.000
43-04	Encouragement aux associations estudiantines	8.000.000
43 04	formation	206.260.000
	Total de la 3ème partie	214.660.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	25.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	160.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).	240.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	110.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	150.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	200.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	23.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	280.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	800.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (CRTSE)	330.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	320.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.000.000.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	625.000.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	118.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes	70.000.000
	Total de la 4ème partie	4.451.000.000
	Total du titre IV	4.665.660.000
	Total de la sous-section I	313.142.225.000
	Total de la section I	313.142.225.000
l		313.172.223.000

	TABLEAU AINTEAE (Suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SECTION II		
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités		
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	51 500 000	
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement	51.500.000	
	technologique — Indemnités et allocations diverses	68.000.000	
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	0.000.000	
	Total de la 1ère partie	9.000.000	
		128.500.000	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales		
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement		
33-01	technologique — Prestations à caractère familial	300.000	
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	16.000	
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	30.000.000	
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	3.400.000	
	Total de la 3ème partie	33.716.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	6.000.000	
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	950.000	
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	1.140.000	
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	3.619.000	
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	80.000	
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	700.000	
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	40.000	
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000	
	Total de la 4ème partie	12.537.000	
	1	ı	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	3.600.000
	Total de la 5ème partie	3.600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	4.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	5.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	6.000.000
		15.000.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	193.353.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	1 200 000
	formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre IV	1.300.000
	Total de la sous-section I	194.653.000
	Total de la section II	194.653.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	313.336.878.000

Décret exécutif n° 18-24 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1437 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-six milliards huit cent quarante millions de dinars (46.840.000.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	138.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	147.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.500.000
	Total de la 1ère partie	308.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.375.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.627.000
	Total de la 3ème partie	82.102.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	167.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	53.000
	Total de la 4ème partie	49.520.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	154.000.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	742.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	34.000.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.000.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	101.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	400.000.000
	Total de la 6ème partie	44.397.000.000
	·	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	4.520.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	4.000.000
37-08	Administration centrale — Frais d'impression des diplômes	2.000.000
	Total de la 7ème partie	18.120.000
	Total du titre III	44.860.242.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	8.550.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDEFOC)	3.800.000
	Total de la 4ème partie	12.350.000
	Total du titre IV	18.350.000
	Total de la sous-section I	44.878.592.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	613.364.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	637.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.382.364.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	22.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	311.091.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	39.409.000
	Total de la 3ème partie	372.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.847.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	24.900.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	924.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.613.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	74.144.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	
33-11	Total de la 5ème partie	7.000.000
	·	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	12.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	12.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des structures-établissements	100.000.000
	Total de la 7ème partie	124.000.000
	Total du titre III	1.961.408.000
	Total de la sous-section II	1.961.408.000
	Total de la section I	46.840.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	46.840.000.000

Décret exécutif n° 18-25 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards deux cent soixante-douze millions de dinars (15.272.000.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la culture

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activités Administration centrale — Traitements d'activités	168.000.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.000.000
	Total de la 1ère partie	397.000.000
	2ème Partie	377.000.000
32-01	Personnel — Pensions et allocations	15.000
32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.515.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	88.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	101.540.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.375.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.755.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.750.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	8.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	6.000
	Total de la 4ème partie	72.994.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale	691.700.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	335.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel	165.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	534.500.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	127.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	417.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	167.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	938.135.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	2.000.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	160.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	57.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	72.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	69.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	2.500.000.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt	71.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	72.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	97.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	40.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	61.000.000 40.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	40.000.000
	fêtes et des cérémonies musulmanes	44.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	68.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	90.000.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	75.000.000
	Total de la 6ème partie	8.891.335.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	16.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	700.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi»	7.200.000
37-18	Administration centrale — Quote-part de l'Algérie au programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie	83.400.000
	Total de la 7ème partie	806.600.000
	Total du titre III	10.286.984.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-01	Frais de formation	7.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	70.000.000
	Total de la 3ème partie	77.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	864.228.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	780.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	270.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	425.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	120.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	680.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	100.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	65,000,000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	90.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	37.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	41.000.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger	170.000.000
	Total de la 4ème partie	2.863.008.000
	Total du titre IV	2.940.008.000
	Total de la sous-section I	13.226.992.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	650,000,000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	650.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	686.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	157.000.000
	Total de la 1ère partie	1.493.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	223.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	320.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	36.000.000
	Total de la 3ème partie	372.223.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.875.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.750.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.300.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	760.000
	Total de la 4ème partie	84.785.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	80.000.000
	Total de la 7ème partie	80.000.000
	Total du titre III	2.045.008.000
	Total de la sous-section II	2.045.008.000
	Total de la section I	15.272.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture	15.272.000.000

Décret exécutif n° 18-26 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trois cent quarante-quatre millions six cent quarante-quatre mille dinars (2.344.644.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	150.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	170.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	356.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.160.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.877.000
	Total de la 3ème partie	91.537.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.150.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	43.190.000
	55 D. d.	13.170.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
25.61		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	153.000.000
	Total de la 6ème partie	405.000.000
	•	403.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	909.267.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et	2 000 000
	frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (C.E.R.T.I.C.)	37.000.000
	Total de la 4ème partie	37.000.000
	Total du titre IV	40.000.000
	Total de la sous-section I	
	2 5 11 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	949.267.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	440.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	460.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.000.000
	Total de la 1ère partie	1.030.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	400.000
	corporels	36.000.000
	Total de la 2ème partie	36.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	234.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	28.477.000
	Total de la 3ème partie	274.477.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	8.550.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	18.050.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	43.500.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.395.377.000
	Total de la sous-section II	1.395.377.000
	Total des crédits avverts à la ministre de la page des	2.344.644.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique	2.344.644.000

Décret exécutif n° 18-27 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-cinq milliards deux cent trente-sept millions de dinars (35.237.000.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la jeunesse et des sports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	_	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	370.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	414.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	41.000.000
	Total de la 1ère partie	825.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	8.000.000
	Total de la 2ème partie	8.185.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	14.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	196.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.100.000
	Total de la 3ème partie	223.214.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	24.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.850.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	28.366.000
34-05	Administration centrale — Habillement	437.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.900.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.406.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	68.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.200.000
	Total de la 5ème partie	8.200.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	720.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	107.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	60.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	370.120.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	4.970.526.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W)	3.670.526.000
	Total de la 6ème partie	10.766.172.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique	60.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités commémoratives des fêtes nationales	40.000.000
37-09	Administration centrale — Frais liés à la préparation et à l'organisation des troisième jeux africains de la jeunesse en Algérie en 2018	2.000.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	120.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports	70.000.000
37-23	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives	5.000.000
	Total de la 7ème partie	2.305.000.000
	Total du titre III	14.203.800.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	10.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	1.400.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	1.500.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	90.000.000
	Total de la 3ème partie	1.501.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O)	160.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	115.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	95.000.000
	Total de la 4ème partie	370.000.000
	Total du titre IV	1.871.500.000
	Total de la sous-section I	16.075.300.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.307.532.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.324.490.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	7.521.170.000
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	981.479.000
	Total de la 1ère partie	14.613.501.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.997.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	305.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.408.006.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	367.441.000
	Total de la 3ème partie	4.080.447.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	47.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.450.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.900.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	63.650.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	5.700.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	148.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — La automobile	4.750.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	555.000
	Total de la 4ème partie	309.755.000
	5ème Partie	
25.44	Travaux d'entretien	•••••
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	28.000.000
	Total de la 5ème partie	28.000.000
	Total du titre III	19.056.700.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	90.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	15.000.000
	Total de la 3ème partie	105.000.000
	Total du titre IV	105.000.000
	Total de la sous-section II	
	Total de la section I	19.161.700.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des	35.237.000.000
	sports	35.237.000.000

Décret exécutif n° 18-28 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-sept milliards trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (67.379.794.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	142.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	182.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.000.000
	Total de la 1ère partie	343.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	81.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.334.000
	Total de la 3ème partie	91.764.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
_	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.160.000
34-92	Administration centrale — Loyers	452.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.400.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail	53.000.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti	99.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	90.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	134.000.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	14.916.000.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	120.000.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	70.000.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	73.000.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale (Batna, Alger, Oran, Constantine, Ouargla, Béchar et Bordj Bou Arréridj)	81.000.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Mostaganem	20.000.000
36-15	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Tlemcen	11.000.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	22.000.000
36-17	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Skikda	34.000.000
36-18	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Ouargla	20.000.000
20 10	Total de la 6ème partie	15.743.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	2.000.000
	Total de la 7ème partie	12.000.000
	Total du titre III	16.240.194.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	-	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	•	13.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-04		1.905.000.000
44-04 44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID)	5.000.000.000
77 03	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS) Total de la 4ème partie	6.905.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	54.275.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs	34.273.000
40-03	accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	213.100.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	26.944.875.000
	Total de la 6ème partie	27.212.250.000
	Total du titre IV	34.130.250.000
	Total de la sous-section I	50.370.444.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	877.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	95.000.000
	Total de la 1ère partie	1.772.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	Corporels	2.600.000
		2.620.000
	3ème Partie	
22.11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.176.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	46.000.000
	Total de la 3ème partie	3.243.250.000
	4ème Partie	
34-11	Matériel et fonctionnement des services	22 000 000
34-11 34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.800.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.400.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	25.650.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	74.480.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	13.000.000
33 11	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	5.105.350.000
	TITRE IV	3.103.330.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance.	140.000.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	11.764.000.000
	Total de la 6ème partie	11.904.000.000
	Total du titre IV	11.904.000.000
	Total de la sous-section II	17.009.350.000
	Total de la section I	67.379.794.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	67.379.794.000

Décret exécutif n° 18-29 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'industrie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards six cent douze millions trois cent cinquante-cinq mille dinars (4.612.355.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'industrie et des mines

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	705.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	430.000
	Total de la 2ème partie	485.000

Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises 248.000.000	N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Administration centrale — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale	33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
Total de la 3ème partie	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	163.750.000
Aème Partie	33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.758.000
Matériel et fonctionnement des services 28.500.000		Total de la 3ème partie	185.868.000
Matériel et fonctionnement des services 28.500.000		4ème Partie	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier			
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-03 Administration centrale — Fournitures	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-05 Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	7.600.000
34-90 Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.400.000
34-92 Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	720.000
34-97 Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.000
dues par l'Etat	34-92	Administration centrale — Loyers	320.000
5ème Partie Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles	34-97	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	25.000
Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	74.215.000
Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Subventions de fonctionnement Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
Subventions de fonctionnement Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)		Total de la 5ème partie	13.000.000
Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)		6ème Partie	
36-02 Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises 248.000.000		Subventions de fonctionnement	
26.02 246.000.000	36-01	1	973.000.000
Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND-PME)	36-02	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	248.000.000
72.000.000	36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND-PME)	72.000.000
Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	453.000.000
Total de la 6ème partie		Total de la 6ème partie	1.746.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour le développement de la (PME)	8.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	2.700.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	3.000.000
	Total de la 7ème partie	16.200.000
	Total du titre III	2.740.768.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique	7.600.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	30.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	4.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	7.300.000
44-09	Contribution aux pépinières d'entreprises	104.500.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	36.000.000
	Total de la 4ème partie	189.400.000
	Total du titre IV	193.400.000
	Total de la sous-section I	2.934.168.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	558.250.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	527.800.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	172.680.000
	Total de la 1ère partie	1.258.730.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	271.513.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	25.220.000
	Total de la 3ème partie	309.813.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	28.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.800.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	19.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
34-91 34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.550.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.240.000
34-30	Indemnités dues par l'Etat	354.000
	Total de la 4ème partie	98.644.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.678.187.000
	Total de la sous-section II	1.678.187.000
	Total de la section I	4.612.355.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et des mines	4.612.355.000

Décret exécutif n° 18-30 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent onze milliards huit cent quatorze millions cent dix-huit mille dinars (211.814.118.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	339.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	374.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	67.000.000
	Total de la 1ère partie	780.000.000

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435,000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	133.000
	corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	685.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.617.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	177.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	19.000.000
	Total de la 3ème partie	199.694.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.450.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.325.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	24.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.370.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	71.525.000
	5ème Partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01		12.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	112.785.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	886.058.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	230.000.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture	
26.06	EFTPA	170.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture INSPA	111.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Oran	47.116.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Collo	53.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	38.989.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	97.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	70.000.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	84.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	1.042.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	479.000.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	275.000.000
36-71	Subvention au Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	335.000.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	152.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	112.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	150.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	375.000.000
	Total de la 6ème partie	5.291.948.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet	
	pélerin dans la région occidentale	4.500.000
	Total de la 7ème partie	6.500.000
	Total du titre III	6.362.352.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	250.000
44-02	Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	3.000.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture CNRDPA	400.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	50.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	3.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	65.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)	149.764.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	343.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	585.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	32.451.000.000
44-54	Contribution à l'office national des terres agricoles (ONTA)	350.000.000
	Total de la 4ème partie	184.014.250.000
	Total du titre IV	184.027.250.000
	Total de la sous-section I	190.389.602.000
	•	-

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	3.957.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	3.903.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	457.000.000
	Sociale Total de la 1ère partie	8.317.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour	44.000.000
	dommages corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	12.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial	131.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	1.980.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales	223.000.000
	Total de la 3ème partie	2.335.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais	70.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier	33.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures	54.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes	104.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement	8.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile	71.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	490.000
	Total de la 4ème partie	349.240.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	11.073.940.000
	Total de la sous-section II	11.073.940.000
	SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PECHE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de la pêche — Traitements d'activités	257.810.000
31-22	Services déconcentrés de la pêche — Indemnités et allocations diverses	316.310.000
31-23	Services déconcentrés de la pêche — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	124.000.000
	Total de la 1ère partie	698.120.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés de la pêche — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de la pêche — Prestations à caractère familial	7.900.000
33-23	Services déconcentrés de la pêche — Sécurité sociale	143.530.000
33-24	Services déconcentrés de la pêche — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	165.430.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de la pêche — Remboursement de frais	6.500.000
34-22	Services déconcentrés de la pêche — Matériel et mobilier	1.925.000
34-23	Services déconcentrés de la pêche — Fournitures	2.070.000
34-24	Services déconcentrés de la pêche — Charges annexes	10.600.000
34-25	Services déconcentrés de la pêche — Habillement	584.000
34-94	Services déconcentrés de la pêche — Parc automobile	7.150.000
34-95	Services déconcentrés de la pêche — Loyers	1.300.000
34-99	Services déconcentrés de la pêche — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	30.329.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21		7.000.000
33-21	Services déconcentrés de la pêche — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	
	Total du titre III	900.889.000
	Total de la sous-section III	900.889.000
	Total de la section I	202.364.431.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	87.000.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations	100.000.000
	Prestation à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.000.000
	Total de la 1ère partie	203.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	46.750.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	5.000.000
	Total de la 3ème partie	53.700.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	4.750.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	380.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	1.710.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	19.950.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	169.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	98.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	950.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	125.919.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	500.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	1.500.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	390.619.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	45.000.000
	Total de la 3ème partie	45.000.000
		13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	500.000
	Total de la 4ème partie	500.000
	Total du titre IV	45.500.000
	Total de la sous-section I	436.119.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.406.000.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.290.000.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	435.000.000
	Total de la 1ère partie	6.131.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	25.968.000
	Total de la 2ème partie	27.168.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	132.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.424.000.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	140.000.000
	Total de la 3ème partie	1.696.670.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	28.500.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	6.650.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	17.100.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	43.700.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	49.400.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	151.730.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	37.000.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	370.000.000
	Total de la 5ème partie	407.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	600.000.000
	Total de la 7ème partie	600.000.000
	Total du titre III	9.013.568.000
	Total de la sous-section II	9.013.568.000
	Total de la section II	9.449.687.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	211.814.118.000

Décret exécutif n° 18-31 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards six cent vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille dinars (16.624.426.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.000.000
	Total de la 1ère partie	437.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	801.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.000.000
	Total de la 3ème partie	116.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	57.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.750.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	533.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000
	Total de la 4ème partie	101.534.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
33 01	Total de la 5ème partie	
	·	9.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
26.01		21 000 000
36-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	31.000.000
	Total de la 6ème partie	31.000.000
	7ème Partie	
27.02	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	696.435.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	3.500.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	150.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	120.000.000
44-08	Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	20.000.000
	Total de la 4ème partie	293,500.000
	Total du titre IV	303.500.000
	Total de la sous-section I	999.935.000
		779.333. 000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.000.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	1.920.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	300.000.000
	Total de la 1ère partie	4.220.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.240.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	75.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	985.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	116.000.000
	Total de la 3ème partie	1.176.500.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	39.900.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	22.800.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	28.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	60.800.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	49.400.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	2.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	58.000
	Total de la 4ème partie	208.308.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	5.633.048.000
	Total de la sous-section II	5.633.048.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	2.220.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.140.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	500 000 000
	sociale	500.000.000
	Total de la 1ère partie	4.860.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	450.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.450.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	108.000.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	800.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.110.000.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	140.000.000
	Total de la 3ème partie	1.358.800.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	24.700.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	20.900.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	30.400.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	39.900.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	3.700.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	52.250.000
34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	176.898.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	6.416.148.000
	Total de la sous-section III	6.416.148.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1 170 000 000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	1.170.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.150.000.000 500.000.000
	Total de la 1ère partie	2.820.000.000
		2.020.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-12	Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	20,000,000
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à calactère l'ammai	20.000.000 45.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	580.000.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	60.000.000
55 11	Total de la 3ème partie	660.045.000
	4ème Partie	00010121000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11		• 4 000 000
34-12	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	24.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	11.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	15.000.000 25.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	2.700.000
34-91	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	11.000.000
34-93	Services déconcentrés du logement — Loyers	500.000
34-98	Services déconcentrés du logement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	89.248.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	6.000.000
JJ 11	Total de la 5ème partie	
	Total du titre III	6.000.000
	Total de la sous-section V	3.575.295.000
		3.575.295.000
	Total de la section I	16.624.426.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	16.624.426.000

Décret exécutif n° 18-32 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions soixante-deux mille dinars (19.979.062.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	240.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	290.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	575.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	810.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	132.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.700.000
	Total de la 3ème partie	151.450.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	39.900.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de	1.850.000
34-90	dépliants	4.800.000
34-92	Administration centrale — Larc automobile	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	92.460.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	232.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	738.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	100.000.000
	Total de la 6ème partie	1.070.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.800.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	30.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	6.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs	2.000.000
	Total de la 7ème partie	41.800.000
	1 ***	.1.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	40.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	25.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	2.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	4.000.000
	Total de la 4ème partie	71.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	5.250.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	1.000.000.000
	Total de la 6ème partie	6.250.000.000
	Total du titre IV	6.339.000.000
	Total de la sous-section I	8.299.520.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	3.870.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.060.750.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	205 202 222
	sociale	385.000.000
	Total de la 1ère partie	8.315.750.000
	2ème Partie	
32-11	Personnel — Pensions et allocations	105.000
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	135.000
J4-14	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	I ^	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	85.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.025.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	208.000.000
	Total de la 3ème partie	2.318.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	15.200.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	80.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	120.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	65.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	6.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	351.820.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	26.000.000
	Total de la 5ème partie	26.000.000
	Total du titre III	11.014.023.000
	Total de la sous-section II	11.014.023.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	230.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	235.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel —	255.000.000
- 	Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	501.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	116.250.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	12.500.000
	Total de la 3ème partie	134.410.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	3.325.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	3.325.000
34-23	Directions régionales du commerce— Fournitures	4.750.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	9.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	2.850.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	24.094.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	665.519.000
	Total de la sous-section III	665.519.000
	Total de la section I	19.979.062.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	19.979.062.000

Décret exécutif n° 18-33 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt milliards sept cent deux millions huit cent quatre mille dinars (20.702.804.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la communication

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	100.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	226.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.030.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	51.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.200.000
	Total de la 3ème partie	57.140.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.650.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	341.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	733.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	27.484.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.850.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	1.900.000
37-07	Administration centrale — Prix du Président de la République du journaliste professionnel	7.400.000
	Total de la 7ème partie	12.150.000
	Total du titre III	391.804.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1 000 000
		1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV)	6.760.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A.)	4.980.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S.)	5.600.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S.)	680.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation, de presse, d'image et d'information (C.N.D.P.I.I)	170.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion	1.700.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	40.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	380.000.000
	Total de la 4ème partie	20.310.000.000
	Total du titre IV	20.311.000.000
	Total de la sous-section I	20.702.804.000
	Total de la section I	20.702.804.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	20.702.804.000

Décret exécutif n° 18-34 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des travaux publics et des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards neuf cent quatre-vingt-quatre millions sept cent vingt mille dinars (25.984.720.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des travaux publics et des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des travaux publics et des transports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	318.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	341.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.000.000
	Total de la 1ère partie	712.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	780.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	890.000
	Total de la 2ème partie	1.670.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	135.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	164.467.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	18.607.000
	Total de la 3ème partie	187.409.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.050.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	26.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.470.000
34-92	Administration centrale — Loyers	600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	78.793.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran (IHFR)	102.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	233.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	96.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	53.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (ETFIM)	59.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaia (ETFIM)	45.000.000
36-08	Subvention au centre national des permis de conduire (CENAPEC)	480.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	253.000.000
	Total de la 6ème partie	1.321.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.300.000
	Total de la 7ème partie	4.300.000
	Total du titre III	2.318.172.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42.04		
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 2ème partie	590.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	32.000.000
	Total de la 3ème partie	32.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	3.800.000.000
44-02	Contribution aux établissements de gestion des services aéroportuaires	3.000.000.000
	(EGSA)	25.000.000
44-03	Contribution à l'office national de la météorologie (ONM)	55.000.000
44-04	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	2.100.000.000
44-05	Contribution à Tassili-Airlines au titre de l'exécution des sujétions de service	
	public	500.000.0000
	Total de la 4ème partie	6.480.000.000
	Total du titre IV	6.512.590.000
	Total de la sous-section I	8.830.762.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.900.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.700.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	2., 30.300.000
	sociale	7.300.000.000
	Total de la 1ère partie	12.900.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.000.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	23.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.400.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	321.000.000
	Total de la 3ème partie	1.831.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	118.750.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	15.200.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	51.300.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	102.600.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	41.800.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	392.350.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	90.000.000
	Total de la 5ème partie	90.000.000

CREDITS OUVER' EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
12.000.000	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	37-11
400.000.000	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	37-12
412.000.000	Total de la 7ème partie	
15.649.250.000	Total du titre III	
15.649.250.000	Total de la sous-section II	
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
530.000.000	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	31-21
510.000.000	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	31-22
100.000.000	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-23
1.140.000.000	Total de la 1ère partie	
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
10.000	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail	32-21
1.400.000	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour dommages corporels	32-22
1.410.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
25.000.000	Services déconcentrés des transports — Prestations à caractère familial	33-21
200.000	Services déconcentrés des transports — Prestations facultatives	33-22
260.000.000	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	33-23
29.800.000	Services déconcentrés des transports — Contribution aux œuvres sociales	33-24
315.000.000	Total de la 3ème partie	

No. 57.5		CDEDITE OLUTPE
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés des transports — Remboursement de frais	13.300.000
34-22	Services déconcentrés des transports — Matériel et mobilier	2.850.000
34-23	Services déconcentrés des transports — Fournitures	5.700.000
34-24	Services déconcentrés des transports — Charges annexes	10.450.000
34-25	Services déconcentrés des transports — Habillement	1.200.000
34-94	Services déconcentrés des transports — Parc automobile	2.850.000
34-95	Services déconcentrés des transports — Loyers	900.000
34-99	Services déconcentrés des transports — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	37.298.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés des transports — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	1.502.708.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés des transports — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section III	1.504.708.000
	Total de la section I	25.984.720.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics et des transports	25.984.720.000

Décret exécutif n° 18-35 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent dix mille dinars (14.099.310.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des ressources en eau

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
——————————————————————————————————————		
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	196.693.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	216.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations—	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	59.775.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	355.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	300.000
	diverses	
	Total de la 1ère partie	473.123.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.316.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	48.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	105.685.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.041.000
	Total de la 3ème partie	121.090.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.801.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	75.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	99.717.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.500.000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	630.000.000
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	78.000.000
	Total de la 6ème partie	
	7ème Partie	708.000.000
	Dépenses diverses	
2= 6=	<u>'</u>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.480.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.590.000.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	76.000.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'algérienne des eaux	1.100.000.000
	Total de la 7ème partie	2.767.480.000
	Total du titre III	4.177.210.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'Algérienne des eaux	1.000.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	355.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	880.000.000
	Total de la 4ème partie	2.235.000.000
	Total du titre IV	2.243.000.000
	Total de la sous-section I	6.420.210.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.669.000.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.448.000.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	774.000.000
	Total de la 1ère partie	5.891.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	12.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	100 000 000
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.286.000.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	158.000.000
	Total de la 3ème partie	1.544.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	(0.000.000
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	30.000.000 65.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	5.000.000
34-15 34-91	Services déconcentrés des ressources en eau —Habillement	22.000.000
34-91 34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	2.300.000
34-93 34-98	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	2.300.000
34-96	Services déconcentrés des ressources en eau —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	194.700.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	30.000.000
	Total de la 5ème partie	30.000.000
	Total du titre III	7.672.600.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	6.500.000
	Total de la 3ème partie	6.500.000
	Total du titre IV	6.500.000
	Total de la sous-section II	7.679.100.000
	Total de la section I	14.099.310.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	14.099.310.000

Décret exécutif n° 18-36 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cent cinquante-sept millions cent quarante et un mille dinars (3.157.141.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre du tourisme et de l'artisanat

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	150.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	170.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	356.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	712.000

33-02 Administration centrale — Prestations facultatives	S OUVERTS EN DA
Administration centrale — Prestations à caractère familial	
Administration centrale — Prestations facultatives	
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale	2.000.000
Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	30.000
Administration centrale — Parc automobile	0.000.000
Administration centrale Remboursement des services 34-01	6.500.000
Matériel et fonctionnement des services 34-02 Administration centrale — Remboursement de frais	8.530.000
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	
34-02 34-03 34-04 Administration centrale — Matériel et mobilier	
Administration centrale — Materiel et mobiler	1.350.000
Administration centrale — Fournitures	2.850.000
34-05 34-06 Administration centrale — Habillement. Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal. 34-07 Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique. 34-90 Administration centrale — Parc automobile. 34-91 Administration centrale — Ense judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat. Total de la 4ème partie. 5ème Partie Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles. Total de la 5ème partie. 6ème Partie Subventions de fonctionnement 36-01 Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T)	6.650.000
Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	8.000.000
Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	400.000
34-90 34-92 34-97 Administration centrale — Parc automobile	200.000
34-90 34-92 34-97 Administration centrale — Parc automobile	200,000
Administration centrale — Loyers	300.000 3.400.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
dues par l'Etat	600.000
Sème Partie Travaux d'entretien	29.000
Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles	3.779.000
Administration centrale — Entretien des immeubles	
Total de la 5ème partie	1 000 000
6ème Partie Subventions de fonctionnement 36-01 Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T)	1.000.000
Subventions de fonctionnement 36-01 Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T) 36-02 Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme 36-03 Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	1.000.000
Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T)	
Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	0 000 000
Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	0.000.000
Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda	2.000.000
Total de la 6ème partie	4.000.000 0.000.000
7ème Partie Dépenses diverses 37-01 Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
Dépenses diverses 37-01 Administration centrale — Conférences et séminaires	0.000.000
Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-05 Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	6.500.000
dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	0.500.000
T + 1 + 1 + 7	10.000
Total de la 7ème partie	6.510.000
·	2.531.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais	
	de formation	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	10.000
	Total de la 3ème partie	6.010.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M)	10.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	180.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	21.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (A.N.D.T)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	251.000.000
	Total du titre IV	257.010.000
	Total de la sous-section I	1.319.541.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	570.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	630.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.332.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	300.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	30.000.000
	Total de la 3ème partie	342.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	15.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	19.950.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	61.750.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.400.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	151.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.400.000
	Total de la 5ème partie	11.400.000
	Total du titre III	1.837.600.000
	Total de la sous-section II	1.837.600.000
	Total de la section I	3.157.141.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	3.157.141.000

Décret exécutif n° 18-37 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze milliards cent soixante-trois millions trois cent soixante-treize mille dinars (392.163.373.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	226.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	239.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.000.000
	Total de la 1ère partie	502.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.148.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	634.000
	Total de la 2ème partie	1.782.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	116.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.800.000
	Total de la 3ème partie	132.300.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	285.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	580.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	336.320.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	282.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	220.000.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	383.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	64.500.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	228.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.960.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	357.000.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	549.000.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	78.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes	78.000.000
	Total de la 6ème partie	5.637.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	6.648.902.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	2.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	2.000.000
	personnels	7.000.000
	Total de la 3ème partie	11.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé	51.510.860.000
	Total de la 4ème partie	51.510.860.000
	6ème Partie	
46-01	Action sociale — Assistance et solidarité Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-	
	universitaires	323.123.523.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	700.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge Algérien (CRA)	9.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non- assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	40.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	200.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	8.200.000.000
	Total de la 6ème partie	331.384.423.000
	Total du titre IV	382.906.283.000
	Total de la sous-section I	I

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	919.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	915.000.000
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	173.000.000
	Total de la 1ère partie	2.007.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	155.000
	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	458.505.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	44.000.000
	Total de la 3ème partie	527.505.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	22.800.000
35-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.200.000
34-91 34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.550.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	800.000
34-90	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	60.430.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	2.608.188.000
	Total de la sous-section II	2.608.188.000
	Total de la section I	392.163.373.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	392.163.373.000

Décret exécutif n° 18-38 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante-quatre milliards onze millions six cent quatre-vingt mille dinars (154.011.680.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	135.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	153.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	315.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	900.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	72.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.600.000
	Total de la 3ème partie	80.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	665.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.330.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	30.637.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
		0.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01		
30-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	800.000
37-14	Quote-part algérienne dans le cadre du projet "Adéquation, formation, emploi, qualification (AFEQ)" au titre de la convention conclue avec l'union	0.005.000
	Total de la 7ème partie	9.995.000
	_	12.795.000
	Total du titre III	546.232.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.418.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	41.200.000.000
	Total de la 4ème partie	44.618.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	26.000.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	35.240.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions d'invalidité	1 200 000 000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	1.300.000.000 1.489.350.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	13.220.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.361.396.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	63.150.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	161.000.000
	Total de la 6ème partie	102.740.966.000
	Total du titre IV	147.364.966.000
	Total de la sous-section I	147.911.198.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	440,000,000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	440.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations —	455.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	87.000.000
	Total de la 1ère partie	982.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
		+30.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	223.750.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	25.400.000
	Total de la 3ème partie	262.150.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.250.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3.800.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	14.250.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	21.850.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	620.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	4.750.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.800.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	00.000
	Total de la 4ème partie	90.000
	5ème Partie	01.410.000
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	9.000.000
23 21	Total de la 5ème partie	9.000.000
	7ème Partie	9.000.000
	Dépenses diverses	
37-22	Services déconcentrés de l'emploi — Quote-part patronale de sécurité sociale	
0. 22	liée au dispositif DAIP	2.900.000.000
	Total de la 7ème partie	2.900.000.000
	Total du titre III	4.215.010.000
	Total de la sous-section II	4.215.010.000
	Total de la section I	152.126.208.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	27,000,000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et	27.000.000
31-23	allocations diverses	29.000.000
31-43	contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et	
	cotisations de sécurité sociale	1.750.000
	Total de la 1ère partie	57.750.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	400.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	50.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	14.000.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	1.323.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	1.425.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	190.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	950.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	570.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	570.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	3.771.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	140.000
	Total de la 5ème partie	140.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	78.434.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	26.900.000
	Total de la 3ème partie	26.900.000
	Total du titre IV	26.900.000
	Total de la sous-section I	105.334.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	565.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	600.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	216.000.000
	Total de la 1ère partie	1.381.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.580.000
	6-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	292.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	37.890.000
	Total de la 3ème partie	351.290.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	6.650.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes.	14.250.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.288.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	9.500.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	2.870.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	110.000
	Total de la 4ème partie	43.218.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	Total du titre III	1.780.138.000
	Total de la sous-section II	1.780.138.000
	Total de la section II	1.885.472.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	154.011.680.000

Décret exécutif n° 18-39 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt mille dinars (229.880.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	66.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	83.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.000.000
	Total de la 1ère partie	163.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	35.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	39.610.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	19.970.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème Partie	
2= 04	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	229.080.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section I	229.880.000
	Total de la section I	229.880.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	229.880.000

Décret exécutif n° 18-40 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 17-11 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards cent trente-six millions deux cent quatre mille dinars (2.136.204.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	170.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	180.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.000.000
	Total de la 1ère partie	375.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	87.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	98.515.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	52.715.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	81.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	80.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	28.000.000
	Total de la 6ème partie	189.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37 03		
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	727.330.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.100.000
		9.100.000
	Total de la 3ème partie	9.100.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets	12.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de	12.000.000
11 02	l'environnement et du développement durable (ONEDD)	12.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	35.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propre (CNTPP)	12.000.000
	Total de la 4ème partie	71.000.000
	Total du titre IV	80.100.000
	Total de la sous-section I	807.430.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	403.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	463.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	140,000,000
		142.000.000
	Total de la 1ère partie	1.008.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	216.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	24.000.000
	Total de la 3ème partie	250.066.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	16.150.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	6.650.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	13.300.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	17.100.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	700.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	2.850.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	58.358.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.750.000
	Total de la 5ème partie	4.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	4.750.000
	Total de la 7ème partie	4.750.000
	Total du titre III	1.325.924.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation	2.850.000
⊐ J-11	Total de la 3ème partie	2.850.000
	Total du titre IV	2.850.000
	Total de la sous-section II	1.328.774.000
	Total de la section I	2.136.204.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'environnement et des	
	énergies renouvelables	2.136.204.000